



UN TATAMI POUR SÉLECTIONNER (VIRER) LES ORGANISATEURS ?

Le 24 octobre 2009, trois mois avant le vote de la loi sur sa transformation en SA, le président de La Poste avait déclaré :
« Le projet de loi maintient les droits et les garanties des personnels de La Poste, qu'ils soient fonctionnaires ou sous contrat de droit privé. Il n'y aura aucune remise en cause ».

Un an après, la triste réalité contredit totalement ces paroles mielleuses. Qu'on en juge.

A Paris Sud

Il y a quelques années, les organisateurs de la Distribution étaient encore 2, 3 voire 4 sur une PDC suivant la taille du Centre.

En 2008, la nouvelle direction de Paris Sud a décidé que les organisateurs pourraient intervenir sur plusieurs PDC, ce qui a donné le signal d'une fonte rapide des effectifs. Conséquence : ces cadres se sont vite retrouvés à 1 par PDC dans un premier temps ; puis, à partir de 2009, on a commencé à faire courir les rescapés d'un établissement à l'autre.

Mais, pour la direction, ce n'est pas suffisant : il faut entrer de force dans le cadre fixé par le DEC (directeur exécutif du courrier) à la convention des cadres de février 2010 :

« Toute perte de chiffre d'affaires doit être annulée par une baisse des "charges" à l'euro près. En clair, 1 € de CA en moins doit être compensé par 1 € de baisse de la masse salariale. »

(Parenthèse : à La Poste, comme dans toute l'industrie, où est le travail productif et où sont les "charges" ? Pas au même endroit !).

2010 : l'offensive contre les organisateurs et tous leurs droits

Discrètement, sans aucune information publique, par communication individuelle aux intéressés, les organisateurs sont "classés" en toute illégalité suivant des niveaux de couleur s'apparentant à des ceintures de judoka, vert, bleu, "black", avec une clause non-dite sous-jacente : ceux qui ne sont pas au plus haut ("black") risquent fort d'être démontés séance tenante de leur poste ou fonction.

Les collègues sont "évalués", en dehors de tout cadre réglementaire, avec des épreuves écrites et orales n'ayant fait l'objet d'aucune décision administrative. C'est pourtant obligatoire à La Poste (comme dans toute la Fonction publique) pour tout concours ou examen ouvert à tous les personnels, sous statut ou convention commune.

Dans l'immédiat, la CGT conseille à chaque organisateur d'exiger une convocation écrite à toute "examen" de ce type à titre de pièce à conviction pour dénoncer et dissoudre cette "procédure" antiréglementaire qui remet gravement en cause les garanties de tous les personnels.

A Paris Nord

Une simple affiche, fin mai 2010, annonce que 8 postes d'organisateur sont "à pourvoir à la DDI"... comme s'ils étaient sortis de nulle part, et invitent les cadres à "déposer leur candidature". Sous cette forme sibylline et hypocrite, 2 annonces masquées sont faites :

- Tous les postes d'organisateur sont supprimés d'un coup dans les PDC ;
- Tous les organisateurs des PDC sont immédiatement démontés de leur poste, puisqu'il leur est imposé de postuler à la nouvelle structure, s'ils veulent rester organisateurs !

Bien entendu, de telles méthodes ne sont, là encore, fondées sur aucune base réglementaire, (ni CTP, ni procédure de labellisation, pas la moindre compensation financière et on en passe...). Et la signification faite à un collègue, qu'il est en "reclassement" est une forfaiture commise en toute désinvolture.

Malgré son ancienneté, ses états de service fournis et toutes les innovations techniques qu'il a initiées ou auxquelles il a contribué, il se retrouve viré de son poste du jour au lendemain ... par simple e-mail !

Tous les postiers sont concernés

Ce “*traitement très spécial*” dicté aux organisateurs est un test gravissime. Appliqué à une catégorie peu nombreuse, pour mieux passer inaperçu dans un premier temps, il doit servir de modèle et de jurisprudence à généraliser dans un but bien précis :

- la précarité intégrale de la situation de travail de tous les agents de La Poste.
- Le franchissement systématique de la barrière de grade pour aboutir à faire prendre en charge n'importe quelle activité par tout agent, cadre ou non.

Un exemple concret

Les Centres courrier distributeurs de banlieue sont en cours de concentration rapide par leur rattachement à quelques grandes PDC par département. C'est la transcription à la distribution du projet “*Terrain*” de l'Enseigne qui fait des ravages dans les Bureaux de Poste depuis 3 ans. Les petits établissements rattachés sont placés sous la responsabilité d'un cadre en III-3 dit “*réfèrent distribution*”.

A Paris Sud, il se murmure que les organisateurs classés “*black*” seraient “*éligibles*” à ces postes de “*réfèrents*” en banlieue, avec à la clé une vie de forçat à 14 heures de travail par jour où ces cadres seraient tour à tour agent d'entretien en “*boulangère*”, trieur, facteur-rouleur, contraint de combler un quartier à découvert, chef d'équipe, correspondant RH, agent du départ et manutentionnaire, vu le manque d'effectifs, pour clore une journée bien remplie...

Dans les PDC parisiennes, les prérogatives et attributions des organisateurs sont peu à peu diluées et redéployées sur plusieurs intervenants dont ce n'est pas la spécialité, avec perte de savoir et de professionnalisme à tous les étages. C'est ainsi que peu à peu, les responsabilités de l'encadrement sont assumées dans les pires conditions – en se surajoutant à toutes leurs tâches - par des personnes qui n'ont pas le grade et sont sous-payées par rapport à ce qu'elles font réellement. Il n'y a pas de petit profit !

Cette désorganisation encore aggravée par la sarabande des restructurations permanentes en vue d'imposer toujours plus de “*sécabilité*” et d'horaires atypiques, pour des effectifs toujours en baisse, ne peut que dégrader la qualité du service rendu au public. Ce qui servira alors de prétexte pour justifier l'accélération de la privatisation totale de La Poste.

Une régression brutale

Aujourd'hui, dans tous les établissements courrier, les cadres en activité qui n'entrent pas dans la camisole du “*projet encadrant*” sont menacés d'être expulsés sur le champ de leur emploi ou de subir le chantage de la mise à disposition pour effectuer n'importe quelle tâche d'exécution, au mépris de leur grade.

C'est la pratique de la “*modernisation continue*”, en clair des suppressions massives d'emplois en continu, en piétinant tous les droits statutaires et conventionnels des personnels.

Ça suffit ! La CGT propose une délégation commune des organisateurs de Paris-Nord et Paris-Sud à la DEC, réunissant représentants des organisateurs et organisations syndicales, pour exiger

**Pas un poste d'organisateur en moins,
pas un seul organisateur démonté de son poste !
Dissolution immédiate de toutes les atteintes aux droits
et garanties des postiers !**

Paris, le 1^{er} octobre 2010



Pour tout contact : Alain PILARD _ 01 48 87 68 15 _ pilard-alain@orange.fr

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03

CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - site : www.cgt-postaux.fr - e.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr